



CONVENTION SUR ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/Rés.9.13

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

LE PROCESSUS ENTRE LES SESSIONS CONCERNANT LA STRUCTURE FUTURE DE LA CMS

Adoptée par la Conférence des parties à sa neuvième réunion (Rome, 1-5 décembre 2008)

Rappelant la Résolution 8.2 de la huitième Conférence des Parties (Nairobi, 2005) qui a adopté le Plan stratégique de la CMS 2006-2011;

Notant avec gratitude le travail entrepris par les Parties et le Secrétariat pour la mise en œuvre de ce plan stratégique;

Réaffirmant l'ambition et les objectifs généraux de ce plan stratégique;

Reconnaissant que depuis 2005 des progrès considérables ont été accomplis, comprenant entre autres un nouvel ACCORD régional sur les espèces et sept Mémoires d'Accord ainsi que plusieurs autres en cours de négociation, une croissance continue du nombre de Parties à la CMS qui est passé de 93 au moment de la huitième session de la Conférence des Parties en novembre 2005 à 110 à la neuvième session en décembre 2008, l'établissement de partenariats de travail avec des ONG opérant à partir de bases locales dans le monde et une croissance significative de l'importance du rôle de la CMS en ce qui concerne les animaux marins;

Se félicitant du fait qu'en raison de ces résultats positifs la CMS devient de plus en plus un partenaire mondial de premier plan pour la conservation et la gestion durable des espèces migratrices dans toute leur aire de répartition;

Tenant compte de l'examen en cours au sein de l'ONU pour déterminer comment l'Organisation peut se développer dans une entité plus intégrée et pour accomplir une cohérence de tout le système par l'intermédiaire des processus de gestion et du développement politique (processus "tout en un");

Tenant compte des questions et des options figurant dans les documents du Secrétariat de la CMS (ref CMS/StC32/7) préparés pour le Comité permanent 32 et suivants;

Considérant, toutefois, que l'on devrait aussi tenir compte d'autres options;

Reconnaissant que cela entraînera de nouveaux défis pour la CMS, les Accords qui y sont associés (ACCORDS et Mémoires d'Accord) et l'ensemble des organes qui requièrent un examen approfondi pour déterminer quelles stratégies comportant des modifications institutionnelles appuieraient le mieux une conservation et une gestion efficaces d'un plus grand nombre d'espèces migratrices dans un plus grand nombre de Parties et d'Etats de l'aire de répartition; et

Rappelant que la Conférence des Parties peut adresser des recommandations aux Parties aux termes de l'article VII.5 (e) de la Convention, afin d'améliorer l'état de conservation des

espèces migratrices et d'examiner les progrès accomplis dans le cadre des ACCORDS;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Lance* un processus entre les sessions pour explorer les possibilités de renforcer la contribution de la CMS et de la famille de la CMS pour la conservation au niveau mondial, pour la gestion et l'utilisation durable des espèces migratrices dans l'ensemble de leur aire de répartition;

2. *Etablit* un Groupe de travail ad-hoc chargé de rédiger des propositions sur les futures stratégies et structure de la CMS et de la famille de la CMS pour la dixième session de la Conférence des Parties en 2011;

3. *Charge* le Groupe de travail ad-hoc de la structure future de la CMS et de la famille de la CMS de tenir compte dans ses délibérations des questions suivantes:

- Les possibilités et options de fournir un programme de conservation plus intégré sous une large protection des "Initiatives multi-espèces de la CMS", par exemple en concentrant les initiatives de la CMS sur les principaux groupes d'espèces migratrices et, dans ce contexte, en consultant les accords et MoU qui s'y rapportent pour déterminer comment une telle approche permettrait des synergies et des avantages;
- Les possibilités et options pour divers types d'activités, tels que la mise en place de nouveaux accords et l'application des accords existants;
- Les possibilités et options pour renforcer la position de la CMS et des Secrétariats des Accords dans les diverses régions du monde, qui pourraient être touchés par la structure future de la CMS, en coopération avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement;
- Les possibilités et options pour assurer une base scientifique solide pour la croissance de la famille de la CMS et la responsabilité croissante qui en résulte pour un plus grand nombre d'espèces;
- Les possibilités et options pour renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales et avec d'autres partenaires intéressés, tels que des entreprises du monde des affaires;
- Les implications financières et institutionnelles (dont les questions relatives au Secrétariat : personnel, compétence, etc.) de toutes les possibilités et options, en étroite collaboration avec les accords associés à la CMS; et
- Le contenu du Plan stratégique actuel et la mise en place d'un nouveau Plan stratégique 2012-2017, en tenant compte des plans stratégiques d'autres conventions sur la biodiversité et des Accords de la CMS qui y sont associés.

4. *Demande* au Secrétariat d'apporter son soutien au Groupe de travail ad-hoc sur la structure future de la CMS.

5. *Adopte* les termes de référence dans l'Addendum.